



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE FOURNITURE DE SERVICES AU 1^{ER} JANVIER 2021

1 - Champ d'application

Poisson Bouge SARL au capital de 10 000€ - SIREN : 497 536 961 RCS Nantes - N° TVA intracommunautaire : FR18497536961, ci-après désignée Poisson Bouge, est une société de services informatiques, et fournit à ce titre des prestations de développement de programmes informatiques, ainsi que d'audit et de conseil, de support, d'assistance et de formation.

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après désignées CGV, précisent les termes du contrat passé entre le Client et Poisson Bouge, et expriment l'intégralité des obligations et des droits des deux parties. Toutes les prestations effectuées par Poisson Bouge sont soumises aux présentes CGV. Elles peuvent éventuellement être complétées et/ou modifiées par des clauses particulières. Les CGV sont consultables sur simple demande auprès de la société Poisson Bouge. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la demande du Client (date du devis, ou date de la commande en cas de prestation sans devis). Dès lors qu'il adresse une commande à Poisson Bouge, le Client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager, et déclare adhérer sans restriction ni réserve aux présentes CGV.

2 - Modalités de commande

Le Client peut soit émettre une commande, soit signifier son accord sur tout devis présenté par Poisson Bouge. Ces actes peuvent être exécutés par mail ou courrier. Chaque devis et bons de commande signés et acceptés par le ou les clients devra s'accompagner d'un règlement d'un acompte de 30% du montant total de la commande. En cas de non-règlement dans un délais de 15 jours, la commande ne sera pas prise en compte et considérée comme annulée.

Toute demande de modification ou rajout concernant un devis détaillé déjà accepté et signé par le ou les clients, fera l'objet d'une nouvelle étude de prix et d'un nouveau devis qui devra être accepté et signé par le ou les clients avant toute modification ou rajout concernant le devis initial. Cela pourra de la même façon modifier la date de livraison dudit projet ou commande selon le temps prévu et consigné sur le nouveau devis concernant ces modifications ou rajout.

Tout devis présenté par Poisson Bouge et signé par le Client prend force contractuelle. De même, tout commande reçue par Poisson Bouge, datée et signée, est ferme et définitive et prend force contractuelle. Si un acompte avait été demandé, la commande n'est reçue valablement qu'avec l'acompte correspondant.

Le paiement est exigible dans tous les cas, sauf non-réalisation de l'opération demandée. Dans ce cas, il appartient au Client de le signaler immédiatement à Poisson Bouge par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Client peut exercer son droit de rétractation pendant un délai de quatorze jours francs, sauf disposition légale contraire. Ce délai commence à courir à la date de validation du devis ou d'émission de la commande. En cas d'exercice du droit de rétractation, le Client pourra demander le remboursement sans frais des sommes versées.

3 - Réalisation des prestations

Poisson Bouge s'engage à mener à bien, et conformément aux règles de l'art, la prestation commandée par le Client. Toute prestation non prévue au contrat, ou toute modification à l'engagement initial, effectuée à la demande du Client, fera l'objet d'un avenant au contrat.

La réalisation de la prestation met fin au contrat liant le Client et Poisson Bouge, sauf notification expresse de réserves par le Client dans un délai de 14 jours ouvrés après la notification de fin de mission. Poisson Bouge n'est pas tenu de conserver quelque élément que ce soit concernant le Client et/ou la prestation réalisée.

Poisson Bouge est tenu de rendre un produit fini à la date convenue et spécifiée sur le devis du projet. Ceci dans la mesure où auront été reçus à date tous les éléments validés par le Client, ou l'agence le représentant. Chaque jour de retard dans la livraison d'une partie ou de l'ensemble des éléments constitutifs du projet pourra être reporté à la date de livraison du produit fini.

4 - Garantie et limitation de responsabilité

Poisson Bouge garantit que sa prestation est fournie avec toute la diligence et la compétence raisonnablement requise, et exclut toute autre garantie, expresse ou implicite, non stipulée explicitement.

Tout logiciel édité par Poisson Bouge est garanti pendant une durée d'un an à compter de la date de livraison contre tout dysfonctionnement.

Poisson Bouge ne donne aucune garantie complémentaire en ce qui concerne les fournitures qui ne font pas partie de sa prestation. Poisson Bouge ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dommages de quelque nature que ce soit subis par l'utilisateur ou des tiers et résultant directement ou indirectement d'une de ses prestations ou l'utilisation d'un de ses logiciels, notamment la perte de données ou toute perte financière résultant de son utilisation ou de l'impossibilité de l'utiliser, et ceci même si Poisson Bouge a été prévenu de la possibilité de tels dommages.

Poisson Bouge ne peut être tenu pour responsable d'infraction aux lois françaises et internationales de protection de la propriété intellectuelle, pour tous travaux, modifications, réalisations effectuées à partir de tout élément de toutes sortes fournis par le Client tels que textes, photographies, logos, images, graphisme dont il n'aurait pas la propriété exclusive.

Dans le cas où la responsabilité de Poisson Bouge se trouverait engagée par suite d'un défaut de respect de ses obligations, que ce soit sur une base contractuelle, extracontractuelle, ou pour toute autre raison, sa responsabilité est limitée aux dommages directs subis par le Client. Les frais d'expertise éventuels seront supportés par moitié entre le Client et Poisson Bouge.

Poisson Bouge ne sera en aucun cas tenu d'indemniser d'éventuels dommages, de quelque nature que ce soit résultant :

- De tout dysfonctionnement d'une fourniture d'une tierce partie,
- D'une utilisation non-conforme au but de tout logiciel, service, ou prestation
- De tout cas de force majeure comme la foudre ou la rupture de la fourniture d'énergie
- De tout fait qui peut être démontré comme se situant hors de son champ de responsabilités



5 - Responsabilité du Client

Le Client devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent. Les informations diffusées sur le site Internet par le Client après sa mise en ligne le sont sous sa seule et unique responsabilité.

Le Client s'engage à fournir à Poisson Bouge des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

6 - Propriété

La propriété intellectuelle de la réalisation effectuée dans le cadre de la prestation commandée, reste acquise à Poisson Bouge, le Client en ayant acquis seulement le droit d'usage. Poisson Bouge peut cependant, dans certains cas, transférer au Client tout ou partie de ses droits sur l'œuvre précitée : droit de reproduction, de représentation, de commercialisation, de détention, d'adaptation, de traduction, et plus généralement, tous droits d'exploitation. Ce transfert fait l'objet d'un accord écrit entre les parties.

Dans le cas particulier d'une migration d'un site internet d'un des serveurs Poisson Bouge vers un serveur tiers, sauf entente expresse, Poisson Bouge n'est pas tenue d'assurer cette migration mais doit en revanche donner des accès au serveur pour permettre au Client de récupérer son site internet. Si souhaité par le Client, Poisson Bouge pourra effectuer la ou les migrations sous réserve d'acceptation du devis édité pour cette prestation.

Dans le cas particulier des noms de domaine achetés par Poisson Bouge pour le compte de ses Clients, Poisson Bouge renonce expressément à se prévaloir de tout privilège de propriété lié à cet achat. Le transfert de propriété de nom de domaine est effectué sur simple demande auprès de tout tiers désigné par le Client, sur simple demande du Client.

Nous nous réservons la propriété des images et des produits livrés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les images et produits livrés que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (Loi du 12 mai 1980).

7 - Facturation, condition et délais de paiement

En rémunération de ses prestations, Poisson Bouge percevra les sommes dont les montants et les modalités de règlement sont fixés aux conditions particulières ou à la commande. Un acompte de 30% du montant total est demandé à la commande et le solde à la livraison. Les prix indiqués sont hors taxes. Les droits et taxes seront facturés à leur taux légal à l'époque de la facturation.

Dans le cas où le personnel Poisson Bouge serait amené à se déplacer chez le Client afin de réaliser une prestation pour ce dernier, les frais engagés lors des déplacements pourront être facturés au Client sur la base d'un tarif au kilomètre, auquel seraient ajoutés les éventuels frais de séjour et d'hébergement, sur la base des dépenses réelles.

Les règlements s'effectuent par chèque à l'ordre de Poisson Bouge ou par virement bancaire sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent au bas de factures. Le paiement des prestations périodiques (hébergement, gestion de noms de domaine, redirections, comptes emails...) se fait à la commande et à la date anniversaire pour les périodes suivantes. Les contrats périodiques peuvent être dénoncés au moins un mois avant leurs dates d'échéance.



8 - Retard de paiement

En application du décret 2012-115 du 2/10/2012, toute somme non payée à l'échéance légale prévue donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de pénalités de retard au taux de 5%.

En cas de retard ou d'incident de paiement, Poisson Bouge se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ou de restreindre la fourniture des services. Le fait de suspendre les prestations n'exonère pas le Client du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées.

9 - Référence au Client

Le Client autorise Poisson Bouge à mentionner son nom ou sa dénomination sociale dans ses documents commerciaux, à titre de références aux fins de sa propre promotion commerciale. Le Client s'engage à faire figurer sur tous les exemplaires du Produit et/ou sur la page d'écran d'appel du site Internet, la mention : "Réalisation Poisson Bouge ". Poisson Bouge ou ses intermédiaires commerciaux sont autorisés à utiliser le Produit à des fins de démonstration.

10 - Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat. Les deux parties prendront vis-à-vis de leur personnel, préposés et des prestataires de service auxquels elles pourraient faire appel, toutes les mesures nécessaires pour assurer sous leur responsabilité, le secret, et la confidentialité de toutes les informations et documents visés à l'alinéa ci-dessus. Les parties se portent fort du respect de cette clause par leur personnel, préposés et prestataires de services auxquels elles font appel.

11 - Force majeure

La responsabilité de Poisson Bouge ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

12 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nantes.